

(RER, CRI, RERI, FRR, FRRI, FRV)

Ce formulaire vise les transferts entre RER (à l'exception des transferts attribuables à un décès ou à un divorce ou une séparation), les transferts d'un RER à un FRR, ceux entre FRR et ceux entre CELIAPP. **N.B.** : Les données inscrites sur ce formulaire peuvent être balayées par scanner et stockées par voie électronique. Veuillez écrire en majuscules dans les espaces prévus à cette fin et vous assurer que les renseignements fournis sont complets, exacts et lisibles par machine.

Identification du client

Nom du titulaire/souscripteur				Prénom(s)			
Adresse			Ville		Province	Code postal	
Numéro(s) d'assurance sociale		Téléphone personnel			Téléphone professionnel		

Renseignements sur l'institution destinataire

<p>Envoyez le document rempli à : Scotia iTRADE C.P. 4002, Succursale A Toronto, ON M5W 0G4</p>	Compte client iTRADE		Type de régime enregistré :				
	Représentant autorisé		<input type="checkbox"/> RER	<input type="checkbox"/> FRR	<input type="checkbox"/> REIR	<input type="checkbox"/> FRRP	<input type="checkbox"/> CELIAPP
	Code du représentant (s'il y a lieu)		<input type="checkbox"/> RER de conjoint	<input type="checkbox"/> FRR de conjoint	<input type="checkbox"/> FRVR	<input type="checkbox"/> CELI	<input type="checkbox"/> Autre
	Numéro de l'agent (s'il y a lieu)		<input type="checkbox"/> RERI	<input type="checkbox"/> FRV	<input type="checkbox"/> FRR	<input type="checkbox"/> FRRRI	
Numéro du régime collectif (s'il y a lieu)				Scotia Capitaux Inc. Scotia iTRADE Code 75168 N° de courtier : 9155 C.P. 4002, Succursale A N° CLEAR STREAM : 52065 Toronto, ON N° FIN : T085 M5W 0G4 N° DTC : 5011 CUID : SCOT Code de destinataire A\$M : 9155			

Régimes immobilisés seulement

Reconnaissance de transfert d'un régime immobilisé

Scotia Capitaux Inc., en tant que mandataire du Trust Scotia, reconnaît que tous les fonds immobilisés provenant du régime enregistré indiqué ci-après à la rubrique *Instructions du client à l'institution cédante*, seront transférés au régime enregistré dont le type est indiqué ci-dessus et continueront d'être gérés conformément aux lois applicables de/du

Tout transfert ultérieur de ces fonds immobilisés à un autre fiduciaire ou à une autre institution financière ne pourra être effectué qu'à destination d'un autre régime enregistré qui devra toujours être géré conformément à la législation de la province/du territoire indiqué-e ci-contre. Aucun transfert de fonds immobilisés ne sera autorisé à moins que le régime destinataire n'ait été dûment enregistré dans les formes prescrites par les lois sur les pensions applicables et la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Trust Scotia figure sur la liste du Surintendant des institutions financières autorisées à gérer des fonds dans la province/le territoire susmentionné-e.

Signature autorisée	JJ	MM	AA
---------------------	----	----	----

(indiquer le nom de la province/du territoire)

Instructions du client à l'institution cédante

Nom de l'institution cédante					
Adresse		Ville		Province	Code postal
Numéro du compte/contrat du client	Numéro du régime collectif (le cas échéant)	Devise du (des) compte(s) à transférer	Toutes monnaies	\$ CAN seulement	\$ US seulement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Consultez la page 2 pour les définitions de types de transfert

TRANSFERT (COCHER UNE SEULE CASE)

Une liste n'est pas requise pour ces options			Énumérez les actifs ci-dessous ou joignez une liste pour ces options		
<input type="checkbox"/> Totalité, en biens (tel quel)	<input type="checkbox"/> Totalité, au comptant*	<input type="checkbox"/> Solde au comptant seulement, à la date de transfert par institution cédante.	<input type="checkbox"/> Totalité*, mais combinaison de comptant et de biens sur la liste ci-jointe	<input type="checkbox"/> En partie*	

* Voir la déclaration en caractères gras figurant à la partie Autorisation du client ci-dessous.			RÉSERVÉ À L'INSTITUTION CÉDANTE		
<input type="checkbox"/> En biens	<input type="checkbox"/> Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat		
<input type="checkbox"/> Actions/Parts	<input type="checkbox"/> Dollars	Description du placement	NE PAS LIVRER AVANT LE		
<input type="checkbox"/> En biens	<input type="checkbox"/> Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat		
<input type="checkbox"/> Actions/Parts	<input type="checkbox"/> Dollars	Description du placement	NE PAS LIVRER AVANT LE		

Autorisation et accord du client

Nota : Nous exigeons une copie de votre dernier relevé de compte.

Je demande par la présente le transfert de mon compte et des placements qui s'y trouvent, de la façon précisée ci-dessus. **Veuillez annuler tous les ordres ouverts (ordres valables jusqu'à révocation, PRS, PÉA, etc.) liés à mon compte auprès de votre institution. *Dans le cas d'un transfert au comptant, j'autorise la réalisation de la totalité ou d'une partie de mes placements, selon mes instructions. J'accepte d'acquiescer tous les honoraires, commissions, frais et rajustements applicables à ce transfert selon le document d'information. Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli à l'institution destinataire dont l'adresse est indiquée ci-dessus.** Je conviens que la(les) désignation(s) de bénéficiaire relative(s) au(x) régime(s) faisant l'objet du transfert devien(nen)t caduque(s), et que la responsabilité d'effectuer une(des) désignation(s) de bénéficiaire auprès de l'institution destinataire m'incombe entièrement. Je conviens également qu'aucune responsabilité de quelque nature que ce soit n'incombe à l'institution destinataire de s'assurer que je désigne un bénéficiaire à l'égard du(des) régime(s) destinataire(s). Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, j'accepte que les modalités du présent paragraphe s'appliquent même si le présent transfert s'effectue entre des sociétés du groupe de la Banque Scotia.

J'ai pris connaissance du document d'information au verso et j'autorise le transfert selon les instructions ci-dessus.	SIGNATURE GARANTIE	
Signature du titulaire du compte	Scotia Capitaux Inc.	
Date	PAR :	
Bénéficiaire irrévocable : Je consens au transfert de ce compte.		
Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant)		
Date		

Réservé à l'institution cédante

Nom du contact		Téléphone	Télécopieur
Type de régime : <input type="checkbox"/> RER <input type="checkbox"/> CRI <input type="checkbox"/> RERI <input type="checkbox"/> REIR <input type="checkbox"/> FRR : <input type="checkbox"/> admissible <input type="checkbox"/> non admissible <input type="checkbox"/> FRRRI <input type="checkbox"/> FRV <input type="checkbox"/> FRVR <input type="checkbox"/> Rentes <input type="checkbox"/> CELI <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> FRRP <input type="checkbox"/> CELIAPP			
Régime du conjoint : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui – si oui :		Nom de famille	Prénom
Immobilisation : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Numéro d'assurance sociale	
Situation du titulaire : <input type="checkbox"/> Participant/Rentier <input type="checkbox"/> Conjoint du participant <input type="checkbox"/> Ex-conjoint du participant			
Fonds immobilisés		Lois applicables (préciser province/territoire)	Nom du régime de pension initial
\$			

N° RREEA

Inscrire le revenu de placement cumulatif pour l'année en cours

Le produit de pension doit-il être administré en fonction du sexe? Oui Non

En cas de transfert à un FRV/FRRI, la renonciation du conjoint et/ou autres autorisations ont-elles été dûment signées? Oui – documents ci-joints Non – indiquer la raison

Signature autorisée	JJ	MM	AA
---------------------	----	----	----

Date de création RREEA

DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES TRANSFERTS

Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons constamment d'améliorer le service clientèle. Le présent document d'information est destiné à clarifier le processus de transfert. Nous vous recommandons de lire attentivement ce document avant d'apposer votre signature au recto à la rubrique AUTORISATION DU CLIENT. Pour obtenir tous autres renseignements après avoir pris connaissance de ce qui suit, veuillez vous adresser à un représentant de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre AU COMPTANT et EN BIENS?

Le terme AU COMPTANT signifie que tous vos avoirs qui ne sont pas déjà sous forme de liquidités doivent être convertis en argent, vendus, rachetés, etc. afin que le solde de votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire en espèces ou par chèque.

AVIS IMPORTANT : SI VOUS AVEZ DEMANDÉ UN TRANSFERT AU COMPTANT, TOUS LES ORDRES SERONT EXÉCUTÉS AU COURS DU MARCHÉ. CES ORDRES AU MIEUX SERONT TRANSMIS APRÈS RÉCEPTION DE L'AUTORISATION DE TRANSFERT ET LES COMMISSIONS HABITUELLES LEUR SONT APPLICABLES. AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS, VOUS POUVEZ PASSER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION CÉDANTE AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE CETTE AUTORISATION DE TRANSFERT.

Le terme EN BIENS signifie que les avoirs en dépôt dans votre compte doivent être transférés tels quels. Qu'il s'agisse de placements ou de liquidités, ils seront transférés en l'état, c'est-à-dire sans changement, sous réserve que leur transfert soit autorisé.

Types de transfert :

TOTALITÉ, EN BIENS (TEL QUEL) : Tous les actifs tels quels (un type commun de transfert).

TOTALITÉ, AU COMPTANT : Tous les actifs sont liquidés et le produit en espèces de la vente et tout solde en espèces sont transférés.

SOLDE AU COMPTANT : Seule la portion en espèces de votre compte sera transférée, à la date du transfert.

TOTALITÉ, AU COMPTANT ET EN BIENS (TEL QUEL) : Tous les actifs du compte sont transférés, mais certains actifs seront liquidés et transférés en espèces alors que d'autres seront transférés tels quel. Vous devez fournir une liste des actifs à transférer tels quels et ceux qui doivent être liquidés avant d'être transférés en espèces.

PARTIE : Seuls les espèces et les actifs dont la liste doit être fournie seront transférés.

Attestation de transfert de parts de fonds communs de placement :

J'atteste et accepte que, lorsque c'est nécessaire pour se conformer aux obligations réglementaires applicables à Scotia iTRADE à titre de courtier offrant des services pour comptes sans conseils, les parts d'un fonds commun de placement donnant lieu à une commission de suivi peuvent être transférées dans une catégorie ou une série correspondante du même fonds commun de placement sans commission de suivi ou, si une telle catégorie ou série n'est pas disponible, faire l'objet d'un rachat, et que je suis responsable de l'intégralité des frais (y compris les frais d'acquisition reportés) et des conséquences fiscales en découlant.

Combien de temps faudra-t-il pour transférer mon compte?

Le temps requis pour transférer un compte varie suivant le type de placements en cause. Prière de noter que vos avoirs ne seront peut-être pas tous transférés en même temps.

Type de placements

Comptes enregistrés

Actions et obligations

Conformément aux règles actuelles de L'OCRI, le transfert de tels placements demande habituellement 10 à 25 jours ouvrables à compter de la réception de l'autorisation par l'institution cédante, sous réserve des exceptions décrites ci-après. Les institutions qui ne sont pas membres de L'OCRI peuvent se conformer à des règles similaires ou pas.

Fonds communs de placement

Pour transférer des parts de fonds communs d'autres institutions financières (système ATON), il faut 5 à 10 jours ouvrables à compter de la réception par l'institution destinataire des documents requis. Certains produits de fonds de placement peuvent prendre plus de temps pour être transférés.

Certificats de placement garanti (CPG)

Souvent les Certificats de placement garanti (y compris les dépôts à terme) ne sont pas transférables EN BIENS (tels quels) avant leur échéance. La plupart des CPG peuvent être transférés au comptant à leur échéance. Comme il y a des exceptions, veuillez vérifier les conditions applicables auprès de l'institution émettrice du CPG.

Nota : Presque tous les CPG émis par le Groupe Banque Scotia sont immédiatement transférables EN BIENS entre les membres du Groupe.

Comptes immobilisés

Le transfert d'un tel compte demande habituellement beaucoup de temps, car l'institution destinataire ne peut gérer ce compte avant d'avoir obtenu les documents supplémentaires qui sont requis en vertu de diverses lois (fédérales et provinciales) sur les pensions applicables. Le compte ouvert auprès de l'institution destinataire devra également être IMMOBILISÉ, puis géré conformément aux mêmes lois fédérales ou provinciales qui étaient applicables au compte transféré. Le défaut de présenter les renseignements nécessaires relativement au régime immobilisé causera un retard dans le transfert du compte.

Comptes de conjoint

Pour transférer de tels régimes, il faut habituellement 10 à 25 jours ouvrables lorsqu'on a pris soin d'ouvrir auprès de l'institution destinataire un compte de CONJOINT. Si ce n'est pas le cas, il pourra y avoir un retard dans le transfert du compte.

FERR

L'institution cédante est généralement tenue de payer au rentier le montant intégral du versement minimum pour l'année en cours avant de transférer le FERR. Tant que ce paiement n'a pas été effectué, le compte ne peut être fermé. Afin d'accélérer le processus, il faut s'assurer que le solde du FERR est assez élevé pour permettre le règlement de ce versement minimum annuel.

Autres placements

De nombreux autres types de placement peuvent être non transférables, non remboursables ou susceptibles de ralentir le transfert du compte. Ces placements comprennent les titres hypothécaires, les valeurs étrangères et les obligations non transférables.

Transferts refusés

Une demande de transfert pourra être refusée par l'institution cédante pour un certain nombre de motifs, dont un solde qui ne couvre pas les frais exigibles ou un compte qui n'est pas en règle (à cause d'une insuffisance de marge, par exemple, ou d'une position à découvert). Si, pour quelque motif que ce soit, votre demande de transfert est refusée par l'institution cédante, celle-ci pourra retourner la demande non traitée à l'institution destinataire. Lorsque la situation du compte aura été régularisée, le processus de transfert pourra reprendre et l'institution cédante disposera alors de 10 à 25 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents nécessaires, pour procéder au transfert.

Combien me coûtera le transfert de mon compte?

Frais de transfert

De nombreuses institutions cédantes perçoivent de tels frais, dont le montant peut varier.

Frais d'administration

La plupart des institutions prélèvent sur les régimes autogérés des frais d'administration, dont le montant peut varier. Il importe de maintenir dans le compte auprès de l'institution cédante un solde en liquidités assez élevé pour couvrir les frais de transfert et d'administration, sinon l'institution cédante pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui ralentirait tout le processus.

Glossaire :

CUID	= Customer Unit Identifier (numéro d'identification unité client)
DTC	= Depository Trust Company
FINS	= Financial Institution Numbering System (numéro d'institution financière)
OCRI	= l'Organisme canadien de réglementation des investissements
PÉA	= Plan d'épargne automatique
PRS	= Programme de retraits systématiques
RPA	= Régime de pension agréé

Service clientèle

Scotia iTRADE

1-888-TRADE88 (1-888-872-3388) ou 416-214-6457 à Toronto